

## Cadre et méthode

### Contexte

En fin d'année 2011, un rapport IGAS-CGEFI portant sur l'évolution de l'action sociale dans la fonction publique de l'Etat a été remis au ministre chargé de la fonction publique.

Une relecture de ce rapport avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la fonction publique de l'Etat avait été initiée dans le cadre d'un groupe de travail qui s'était réuni à une dizaine de reprises au cours de l'année 2012.

Les conclusions des travaux conduits ont été présentées lors d'une séance du comité interministériel consultatif d'action sociale (CIAS), le 22 janvier 2013, en présence de la ministre chargée de la fonction publique.

### Cadrage général

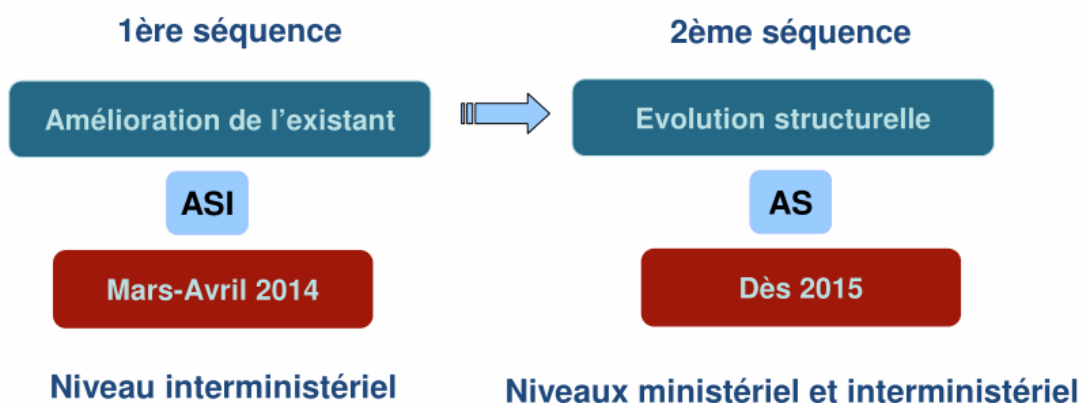
Le directeur de cabinet de la ministre chargée de la fonction a souhaité, lors de la séance du CIAS du 21 janvier 2014, la poursuite des travaux engagés dans le cadre d'une concertation dédiée à l'évolution de l'action sociale dans la fonction publique de l'Etat.

La concertation proposée doit se dérouler en deux temps :

- une première séquence de discussions interviendra dès le premier trimestre 2014. Elle portera essentiellement sur le volet interministériel de l'action sociale et visera, à titre principal, d'une part, à consolider l'action de l'Etat employeur en matière d'action sociale et, d'autre part, à améliorer le cadre existant en termes de connaissance, de contenu et de gouvernance ;
- sur la base notamment des mesures arrêtées au cours de cette première séquence en matière de connaissance de l'action sociale, une seconde séquence portant sur les conditions d'évolution structurelle du champ, du périmètre ainsi que de la gouvernance de l'action sociale dans la fonction publique de l'Etat sera être ouverte dès le début de l'année 2015.

### CADRAGE GENERAL

⇒ Démarche progressive en 2 temps : concertation / négociation



## Présentation de la première séquence

La première séquence de la concertation, prévue au premier trimestre 2014, s'articulera au tour de trois axes :

1. développement du socle commun de l'action sociale ;
2. renforcement du rôle de pilotage et d'évaluation du CIAS ;
3. amélioration de la visibilité de l'action sociale.

Une réunion sur chacun de ces axes se tiendra en mars 2014 selon le calendrier suivant :

- 13 mars 2014 : développement du socle commun de l'action sociale ;
- 19 mars 2014 : renforcement du rôle de pilotage et d'évaluation du CIAS ;
- 26 mars 2014 : amélioration de la visibilité de l'action sociale.

Un relevé de conclusion de cette concertation sera présenté lors de la séance du CIAS du 8 avril 2014.

